

Le 15 janvier 2024

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Lundi 15 janvier 2024, à 19 h, tenue à la salle communautaire Gaston--Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, madame Lise Noël et messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
  - a) Séance ordinaire du 4 décembre 2023
  - b) Séances extraordinaires du 20 décembre 2023
- 5) Avis de motion
  - a) Règlement 2023-759 concernant le brûlage
  - b) Règlement 2024-765 concernant les fresques
- 6) Administration
  - a) Mandat notaire cimetière et conduite d'amenée
  - b) Offre de service Régis Girard - CPA
- 7) Voirie et sécurité publique
- 8) Hygiène du milieu
- 9) Finance
  - a) Liste des dépenses préautorisées pour l'année 2024
  - b) M.R.C. du Domaine-du-Roy - Quotes-parts 2024
  - c) Aide aux organismes - Subvention 2024
  - d) Maison des jeunes l'Entre-Parenthèse - Subvention 2024
  - e) Corporation de développement - Subvention 2024
  - f) Club sportif de Chambord - Subvention 2024
  - g) Coopérative de solidarité du Pavillon du Golf de Chambord - Appui à la demande d'aide financière
  - h) Octroi du mandat à Spoélectrique pour le remplacement de l'éclairage d'urgence à l'aréna
  - i) Autorisation de paiement à monsieur Régis Girard - CPA
  - j) Autorisation de paiement pour la sanction administration du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
  - k) Octroi du mandat à BGM pour le câblage du projet de téléphonie
  - l) Comptes à payer-
  - m) Dons et commandites

- 10) Santé et bien-être
  - a) Acceptation du budget révisé de l'Office de l'Habitation des 5 Fleurons
- 11) -Urbanisme
  - a) Liste des permis émis en 2023
  - b) Modification de la résolution 02-469-2023 du règlement 2023-751 relatif à la démolition d'immeuble
  - c) Modification de la résolution 03-491-2023 du règlement 2023-751 relatif à la démolition d'immeuble
  - d) Modification de la résolution 02-470-2023 du règlement 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
  - e) Modification de la résolution 03-492-2023 du règlement 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 12) Loisirs et culture
- 13) Affaires spéciales
- 14) Rapport des représentations des membres du conseil
- 15) Correspondance
- 16) Période de questions
- 17) Clôture de la séance

### **RÉSOLUTION 01-01-2024**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvertes.

### **RÉSOLUTION 01-02-2024**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION 01-03-2024**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 tel qu'il a été présenté.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2023-759 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Robin Doré qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement concernant le brûlage.

## **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-765 CONCERNANT LES FRESQUES**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Alphonse Fortin qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à régler les fresques urbaines.

## **RÉSOLUTION 01-04-2024 MANDAT NOTAIRE CIMETIÈRE ET LA CONDUITE D'AMENÉE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de monsieur Olivier Chouinard pour la cession du cimetière et le projet de conduite d'amenée phase selon le taux horaire de 200 \$ / heure et divers déboursés en lien avec les projets pour un montant total de 8 048.25 \$ taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

## **RÉSOLUTION 01-05-2024 OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR RÉGIS GIRARD - CPA**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de monsieur Régis Girard - CPA pour la poursuite de l'intérim au poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint selon les conditions suivantes :

- 70 \$ de l'heure ;
- 0.68 \$ du kilomètre pour les déplacements ;
- Frais de repas, s'il y a lieu ;
- Temps de déplacement.

## **RÉSOLUTION 01-06-2024 LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses figurant sur la liste des dépenses préautorisées pour l'année 2024 suivante :

### **Municipalité de Chambord Liste des dépenses préautorisées 2024**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Salaires	
• Salaires selon la convention collective, les contrats de travail et les règlements	1 009 079 \$
Bénéfices marginaux	
• Contributions de l'employeur dans les bénéfices marginaux et autres participations gouvernementales	160 894 \$
Contrats	
• Contrats de chlore, gaz naturel, d'essence et d'huile	85 650 \$
• Contrat de déneigement chemins publics et privés	253 592 \$

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance juridique</li> <li>• Vérifications</li> <li>• Analyse laboratoires (eau, égout, etc.)</li> <li>• Services de fourrière</li> </ul>	40 000 \$ 20 000 \$ 27 500 \$ 4 579 \$
Service de la dette <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement de la dette à long terme</li> <li>• Intérêts sur la dette à long terme</li> <li>• Autres frais de financement</li> </ul>	766 818 \$ 358 779 \$ 64 420 \$
Services tarifés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphones et internet</li> <li>• Électricité</li> <li>• Frais de poste et messagerie</li> </ul>	13 475 \$ 174 070 \$ 8 000 \$
Quoteparts <ul style="list-style-type: none"> <li>• M.R.C. du Domaine-du-Roy</li> <li>• Office municipal d'habitation</li> <li>• Ville de Roberval (service incendie)</li> <li>• Sûreté du Québec</li> </ul>	554 654 \$ 20 000 \$ 236 542 \$ 203 820 \$
Affectations <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves financières (élections, infra. eau, membranes et étangs)</li> <li>• Remboursement fonds de roulement</li> </ul>	33 000 \$ 16 743 \$
Autres - divers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Immatriculation des véhicules</li> <li>• Location de véhicules</li> <li>• Taxes scolaires</li> <li>• C.N.</li> </ul>	3 724 \$ 10 583 \$ 250 \$ 7 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 073 172 \$</b>

## **RÉSOLUTION 01-07-2024**

### **M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY - QUOTES-PARTS 2024**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le paiement des quotes-parts à être versées à la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour l'année 2024 s'établissant ainsi :

Aménagement	24 736.04 \$
Évaluation	79 467.53 \$
Gestion des déchets	325 182.08 \$
Administration	39 894.48 \$
Véloroute	48 208.00 \$
Code municipal	2 446.99 \$
Transport collectif et adapté	8 616.76 \$
Mise en commun de services	26 102.34 \$
<b>Total</b>	<b>554 654.22 \$</b>

- 2- D'autoriser le versement des quotes-parts selon les dates d'échéances prévues par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION 01-08-2024**  
**AIDE AUX ORGANISMES - SUBVENTIONS 2024**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter les subventions à être versées aux organismes de Chambord pendant l'année 2024 comme suit :

Table de concertation des organismes	1 000 \$
Club de Dard	340 \$
Club Plein Air Ouiatchouan	3 550 \$
<b>Total :</b>	<b>4 890 \$</b>

- 2- D'autoriser le versement de la subvention lors de la demande de l'organisme.

**RÉSOLUTION 01-09-2024**  
**MAISON DES JEUNES L'ENTRE-PARENTHÈSE - SUBVENTION 2024**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers de verser en 2024 une subvention au montant de 15 000 \$ à la Maison des jeunes l'Entre-Parenthèse de Chambord, payable en deux versements soit en mars et l'autre en septembre.

**RÉSOLUTION 01-10-2024**  
**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT - SUBVENTION 2024**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de verser en 2024 une subvention au montant de 11 500 \$ à la Corporation de développement de Chambord, payable en deux versements soit en mars et l'autre en septembre.

**RÉSOLUTION 01-11-2024**  
**CLUB SPORTIF DE CHAMBORD - SUBVENTION 2024**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de verser en 2024 une subvention au montant de 27 500 \$ au Club Sportif de Chambord, payable en deux versements soit en février et l'autre en septembre.

**RÉSOLUTION 01-12-2024**  
**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PAVILLON DU GOLF DE CHAMBORD - APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'appuyer la demande d'aide financière de 10 000 \$ de la Coopérative de solidarité du Pavillon du Golf pour l'année 2024 ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la

Coopérative de solidarité du Pavillon du Golf pour le versement de l'aide financière.

### **RÉSOLUTION 01-13-2024**

#### **OCTROI DU MANDAT À SPOÉLECTRIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE À L'ARÉNA**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Spoélectrique pour le remplacement de l'éclairage d'urgence à l'aréna tel que convenu dans la soumission en date du 9 janvier pour un montant de 4 639.24 \$ avec taxes financé par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION 01-14-2024**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À MONSIEUR RÉGIS GIRARD, CPA**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robi Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des heures facturées à monsieur Régis Girard, CPA tel que convenu dans la soumission en date du 21 décembre 2023 pour un montant de 7 592 \$.

### **RÉSOLUTION 01-15-2024**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SANCTION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la sanction administrative du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour un montant de 3 500 \$ financé par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION 01-16-2024**

#### **OCTROI DU MANDAT À BGM POUR LE CÂBLAGE DU PROJET DE TÉLÉPHONIE**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à BGM pour le câblage du projet de téléphonie tel que la soumission en date du 15 janvier pour un montant de 2 445.69 \$ avec taxes financé par le surplus accumulé non affecté, conditionnelle à une date d'installation.

### **RÉSOLUTION 01-17-2024**

#### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que les comptes en date du 15 janvier 2024, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

• Dépenses préautorisées :	261 627.25 \$
• Comptes payés :	36 072.71 \$
• Comptes à payer :	0 \$

- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 15 janvier 2024 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi ».

## RÉSOLUTION 01-18-2024 DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dons suivants:

	<b>Montant</b>
Cité étudiante - album des finissants 2023-2024	100 \$

## RÉSOLUTION 01-19-2024 ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE L'HABITATION DES 5 FLEURONS

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2023 de l'Office D'Habitation des 5 Fleurons tel que reçu le 8 décembre 2023.

## RÉSOLUTION 01-20-2024 LISTE DES PERMIS ÉMIS EN 2023

Madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des permis émis en 2023, représentant des couts déclarés de 21 989.00 \$ et comprenant notamment :

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
<b>CONSTRUCTION, BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	7	1	7	1 663 979	1 438,00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	3	0	3	1 015 000	975,00
HABITATION SAISONNIÈRE ISOLÉE	3	0	3	600 000	455,00
EXPLOIT. FORESTIÈRE, SYLVICOLE ET	0	0	1	400 000	400,00
<b>Sous-total</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>3 678 979</b>	<b>3 268,00</b>
<b>AGRANDISSEMENT, BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	5	258 000	276,00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	2	103 000	140,00
EXPLOITATION AGRICOLE	0	0	1	175 000	25,00
EXPLOITATION AGRICOLE SPÉCIALISÉE	0	0	1	141 000	25,00
EXPLOIT. FORESTIÈRE, SYLVICOLE ET	0	0	1	300 000	435,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>977 000</b>	<b>901,00</b>
<b>DÉMOLITION, BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	6	7	50 500	140,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>50 500</b>	<b>140,00</b>
<b>RÉNOVATION, BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
	0	0	4	9 400	80,00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	1	1	49	477 485	893,00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	12	248 000	316,00
BIFAMILIALE ISOLÉE	0	0	4	30 100	80,00
MULTIFAMILIALE	0	0	1	2 800	10,00
HABITATION SAISONNIÈRE ISOLÉE	0	0	2	9 000	40,00
GÎTE DE TOURISME	0	0	1	17 000	30,00
HABITATION POUR PERSONNES ÂGÉES	0	0	1	15 000	30,00
LOGEMENT	0	0	1	10 500	30,00
ÉTABLISSEMENT DE SERVICE COMMERCIAL	0	0	1	1 170 000	1 770,00
EXPLOITATION AGRICOLE	0	0	3	134 300	190,00
ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF / TOURISTIQUE	0	0	1	60 000	75,00
ROULOTTE	0	0	1	10 000	20,00
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>81</b>	<b>2 193 585</b>	<b>3 564,00</b>
<b>CONSTRUCTION, BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	13	160 150	410,00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	4	266 000	240,00
BIFAMILIALE ISOLÉE	0	0	1	1 000	30,00
BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ	0	0	3	167 000	80,00
CONSTRUCTION ACCESSOIRE ISOLÉ	0	0	1	15 000	30,00
ÉTABLISSEMENT DE VENTE AU DÉTAIL	0	0	1	36 000	30,00
EXPLOITATION AGRICOLE	0	0	1	5 000	30,00
EXPLOITATION AGRICOLE SPÉCIALISÉE	0	0	1	17 000	30,00
EXPLOIT. FORESTIÈRE, SYLVICOLE ET	0	0	1	10 000	30,00
TERRAIN DE CAMPING	0	0	2	23 000	60,00
PARC ET TERRAIN DE JEUX	0	0	1	21 000	30,00
BÂTIMENT ET ÉQUIPEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE	0	0	1	3 000	0,00

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
TERRAIN DE CAMPING	0	0	4	35 000	130.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>759 150</b>	<b>1 130.00</b>
<b>AGRANDISSEMENT, BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	2	5 600	20.00
TERRAIN DE CAMPING	0	0	1	4 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>9 600</b>	<b>50.00</b>
<b>CONSTRUCTION, CONSTRUCTION ACCESSOIRE</b>					
SILO	0	0	1	700	30.00
TERRAIN DE CAMPING	0	0	1	6 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>6 700</b>	<b>60.00</b>
<b>CONSTRUCTION PISCINE / SPA</b>					
	0	0	2	12 500	60.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	4	37 000	120.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	1	6 000	30.00
MULTIFAMILIALE	0	0	1	6 500	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>62 000</b>	<b>240.00</b>
<b>AJOUT, USAGE/BÂTIMENT TEMPORAIRE</b>					
	0	0	1	0	170.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	3	0	510.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	3	0	510.00
ROULOTTE	0	0	55	0	9 350.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>10 540.00</b>
<b>CHANGEMENT, USAGE</b>					
BIFAMILIALE ISOLÉE	0	0	1	0	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>30.00</b>
<b>INSTALLATION SEPTIQUE</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	10	106 956	300.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	5	88 000	150.00
EXPLOITATION AGRICOLE	0	0	1	3 000	30.00
EXPLOIT. FORESTIÈRE, SYLVICOLE ET	0	0	1	20 000	60.00
ROULOTTE	0	0	1	7 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>224 956</b>	<b>570.00</b>
<b>PRÉLÈVEMENT DES EAUX</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	3	25 000	90.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	1	12 000	30.00
HABITATION SAISONNIÈRE ISOLÉE	0	0	1	10 000	30.00
ROULOTTE	0	0	1	5 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>52 000</b>	<b>180.00</b>
<b>TRAVAUX EN MILIEU RIVERAIN, LAC / COURS D'EAU</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	2	9 000	40.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	1	7 000	20.00
STABILISATION BERGE	0	0	2	37 000	66.00
INTERVENTION BANDE RIVERAINE	0	0	1	17 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>70 000</b>	<b>156.00</b>
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	2	14 000	40.00
CLÔTURE / MURET / HAIE	0	0	1	30 000	30.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>44 000</b>	<b>70.00</b>

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
<b>RACCORDEMENT AQUEDUC / ÉGOUT</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 2 ÉTAGES	0	0	1	2 500	10.00
EXPLOITATION AGRICOLE	0	0	1	10 000	600.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>12 500</b>	<b>610.00</b>
<b>COLPORTEURS ET VENDEURS ITINÉRANTS</b>					
KIOSQUE DE VENTE	0	0	1	0	400.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>400.00</b>
<b>Plantation, abattage ou aménagement paysager</b>					
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	4	1 500	0.00
INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE	0	0	1	800	0.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2 300</b>	<b>0.00</b>
<b>REMBLAI ET DÉBLAI</b>					
	0	0	2	5 000	40.00
UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1 ÉTG	0	0	1	1 500	20.00
REMBLA / DÉBLAI	0	0	1	0	20.00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6 500</b>	<b>80.00</b>
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>267</b>	<b>8 149 770</b>	<b>21 989.00</b>

## RÉSOLUTION 01-21-2024 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 02-469-2023 DU RÈGLEMENT 2023-751 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier la résolution 02-469-2023 de l'adoption du projet de règlement 2023-751 afin que le préambule respecte les étapes d'adoption;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :



- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Au point deux (2), il faut lire "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le projet de règlement numéro 2023-751 relatif à la démolition des immeubles*" au lieu "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement numéro 2023-751 relatif à la démolition des immeubles*".

**RÉSOLUTION 01-22-2024  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 03-491-2023 DU RÈGLEMENT  
2023-751 RELATIF A LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier la résolution 03-491-2023 de l'adoption du projet de règlement 2023-751 afin que le préambule respecte les étapes d'adoption ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Au point deux (2), il faut lire "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2023-751 ci-dessous reproduit et intitulé : Règlement numéro 2023-751 relatif à la démolition d'immeubles*" au lieu de "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le second projet de règlement 2023-751 ci-dessous reproduit et intitulé : Règlement numéro 2023-751 relatif à la démolition d'immeubles*".

**RÉSOLUTION 01-23-2024  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 02-470-2023 DU RÈGLEMENT  
2023-752 RELATIF À L'OCCUPATION ET A L'ENTRETIEN DES  
BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier la résolution 02-470-2023 de l'adoption du projet de règlement 2023-752 afin que le préambule respecte les étapes d'adoption ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Au point deux (2), il faut lire "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le projet de règlement numéro 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, tel qu'il a été présenté*" au lieu "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement numéro 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, tel qu'il a été présenté*".

## **RÉSOLUTION 01-24-2024**

### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-492-2023 DU RÈGLEMENT 2023-752 RELATIF À L'OCCUPATION ET A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier la résolution 03-492-2023 de l'adoption du projet de règlement 2023-752 afin que le préambule respecte les étapes d'adoption ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Au point deux (2), il faut lire "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2023-752 ci-dessous reproduit et intitulé : Règlement numéro 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*" au lieu de "*Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le second projet de règlement 2023-752 ci-dessous reproduit et intitulé : Règlement numéro 2023-752 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*".

## **RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

## **RÉSOLUTION 01-25-2024 CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **RÉSOLUTION 01-26-2024 FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 05 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 5 février 2024 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

---

Luc Chiasson

---

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».